

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 21 mai 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse suppléante Amélie Fournier.

Absent (s) : Madame Sylvie Beauregard, mairesse

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

249-05-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

250-05-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Activité bénéfique au profit de la Fondation de l'hôpital BMP
 - 5.2 Autorisation d'occupation - Stationnement de l'hôtel de ville - Desjardins Brome-Missisquoi

- 5.3 Sommet international de l'innovation en villes médianes 2024
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Autorisation de paiements – Entente promoteur – 9245-3166 Québec Inc.
- 6.2.2 Aide financière - Maison de la famille de Cowansville Région
- 6.2.3 Appui et contribution financière à Innov-Habitat Drummond en complément au programme AccèsLogis Québec pour le projet ACL-00981- Place d'Orléans
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1919 en matière de délégation, de règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2024
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2024-058 / 410 rue du Sud
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2024-060 / 149 rue William
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-062 / 152 rue William
- 8.5 Autorisation de dépense - Contrôle du myriophylle à épis au lac Davignon
- 8.6 Adjudication d'un contrat pour des travaux de prolongement d'infrastructures de la rue James
- 8.7 Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour la surveillance des travaux - Prolongement de la rue James
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Présentation des bilans de la Stratégie d'économie d'eau potable
- 9.2 Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Achat d'une remorque fermée
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Expérience Embargo (Soif de musique)
- 10.2 Aide financière - Club d'horticulture de Cowansville
- 10.3 Autorisation de fermeture de rue - mini Color run - école Saint-Léon, pavillon JBH Larocque
- 10.4 Octroi de contrat et autorisation de dépenses - Remplacement de l'éclairage du Pavillon des sports Roland-Désourdy
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Embauche d'un(e) « Surveillant-sauveteur » - Service des loisirs et de la culture
- 12.2 Embauche d'un(e) « Surveillant-sauveteur » - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

251-05-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024, avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 121-05-2024, au point 9.3 du dispositif de la résolution, le nombre 194-04-2024 a été remplacé par 198-04-2024.

À la résolution numéro 237-05-2024, dans le titre de la résolution, le nombre 194-04-2024 a été remplacé par 198-04-2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

252-05-2024

Activité bénéfique au profit de la Fondation de l'hôpital BMP

Considérant l'importance de l'hôpital BMP dans la région;

Considérant que la Fondation de l'hôpital BMP contribue à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins offerts à l'hôpital;

Considérant que La Classique BMP est un événement de financement important pour cette organisation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 510 \$ pour la participation de 2 membres du conseil municipal à La Classique BMP qui aura lieu le 12 juin prochain au Club de golf de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

253-05-2024

Autorisation d'occupation - Stationnement de l'hôtel de ville - Desjardins Brome-Missisquoi

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite encourager les initiatives environnementales;

Considérant que Desjardins Brome-Missisquoi aimerait organiser une collecte de « Serpuariens » afin de recycler les électroniques pour le grand public.

Considérant que l'événement se déroulera en même temps que l'événement de déchetage de documents personnels organisé par la Ville de Cowansville le 8 juin prochain;

Considérant que Desjardins sera responsable de la logistique et des coûts reliés à la collecte des « Serpuariens »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du stationnement de l'hôtel de ville le 8 juin 2024 de 9 h à 13 h par l'équipe de Desjardins Brome-Missisquoi en même temps que l'événement de déchetage de documents personnels organisé par la Ville.

D'autoriser la présence d'un conteneur sur le site jusqu'au lundi 10 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

254-05-2024

Sommet international de l'innovation en villes médianes 2024

Considérant la volonté du conseil municipal que la Ville de Cowansville participe au Sommet international de l'innovation en villes médianes 2024 qui aura lieu du 8 au 10 octobre 2024 à Drummondville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 815 \$, incluant l'inscription à l'événement, l'hébergement, les frais déplacement et de repas afin de permettre la participation de M. Stéphane Lussier, conseiller municipal à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

255-05-2024

Autorisation de paiements – Entente promoteur – 9245-3166 Québec Inc.

Considérant l'article 6 du *Règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux* portant sur les développements domiciliaires et commerciaux prévoyant, entre autres, l'aide financière qui peut être versée à un promoteur, soit l'équivalent de 69 \$ excluant les taxes, par mètre linéaire d'étendue en front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Cowansville et 9245-3166 Québec Inc. pour le développement du prolongement des rues Québec/Lauder (phase2) le 5 avril 2017;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser le paiement total d'une somme de 12 523,47 \$ taxes incluses à 9245-3166 Québec Inc. pour la participation financière de la Ville pour le développement domiciliaire des rues Québec/Lauder phase 2.

De puiser le montant versé à même le surplus accumulé affecté réservé aux paiements des participations financières intervenues avec les promoteurs.

Adoptée à l'unanimité

256-05-2024

Aide financière - Maison de la famille de Cowansville Région

Considérant que l'organisme Maison de la Famille Cowansville Région est dans une situation financière très difficile;

Considérant que la Ville désire soutenir l'organisme dans cette période difficile;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer à la Maison de la Famille Cowansville Région une aide financière maximale d'un montant de 11 000 \$ afin de rembourser les sommes requises aux paiements de certaines créances. Que le montant soit versé sur présentation des relevés des sommes dues.

Adoptée à l'unanimité

257-05-2024

Appui et contribution financière à Innov-Habitat Drummond en complément au programme AccèsLogis Québec pour le projet ACL-00981- Place d'Orléans

Considérant que le développement de logement social et abordable est une des préoccupations de la Ville;

Considérant que l'organisme Innov Habitat Drummond est un partenaire important dans la démarche visant la réalisation d'un projet d'habitation dans le secteur Place d'Orléans;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'appuyer la demande formulée par l'organisme Innov Habitat Drummond et d'autoriser l'octroi d'une aide financière, en vertu du règlement numéro 1786, tel qu'amendé, instaurant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec, dans le cadre du projet ACL-00981 – Place d'Orléans comme suit :

- La donation d'une partie du lot 3 799 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, situé sur la rue Orléans d'une superficie approximative de 8 873 m². La valeur de cette contribution devra être établie par une évaluation de la valeur marchande.
- L'exécution des travaux de prolongement et de raccordement des services des réseaux d'aqueduc, de sanitaire et de pluvial.
- La réalisation de l'étude géotechnique sur la portion de terrain offerte;
- La réalisation de l'évaluation environnementale de type phase 1 pour la portion de terrain offerte.
- Un crédit de taxes d'une valeur maximale de huit cent mille dollars (800 000 \$) applicable sur les taxes foncières et de services, jusqu'à épuisement de cette somme.

La valeur totale de l'aide financière ne pourra excéder dix-sept pourcent (17 %) des coûts de réalisation du projet établi à la date d'ajustement des intérêts.

Adoptée à l'unanimité

Greffes et affaires juridiques**RÉGLEMENTATION****258-05-2024****Adoption du règlement numéro 1919 en matière de délégation, de règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

Considérant qu'une révision du règlement 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires est requise afin d'assurer une bonne gestion;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 mai 2024 sous la résolution numéro 222-05-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet d'établir diverses règles de délégation, notamment le pouvoir de dépenser, d'embaucher et de nommer des employés et fonctionnaires municipaux et les règles de contrôle et de suivi budgétaires que doivent suivre les employés et fonctionnaires municipaux;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1919 en matière de délégation, de règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

259-05-2024**Adoption du règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ e. C-19);

Considérant les pouvoirs conférés par les articles 4 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant le Règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410) actuellement en vigueur;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 mai 2024 sous la résolution numéro 225-05-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1860 afin d'écourter le délai suggéré de garde des animaux;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)*.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

260-05-2024

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2024

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 avril 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

261-05-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-058 / 410 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mai 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-058 / 410 rue du Sud » datés du 2 mai 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-058 relative à la propriété sise au 410 rue du Sud, lot 3 356 734 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement de l'affichage sur l'enseigne existante, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, et à la condition que la structure existante de l'enseigne de type poteau et sa boîte à fleurs soient peintes en Blanc, similaire à celui des murs du bâtiment principal ou Vert mousse comme la porte d'entrée du commerce.

Adoptée à l'unanimité

262-05-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-060 / 149 rue William

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mai 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-060 / 149 rue William » datés du 2 mai 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-060 relative à la propriété sise au 149 rue William, lot 3 356 898 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une terrasse sur la façade arrière, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

263-05-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-062 / 152 rue William

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mai 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-062 / 152 rue William » datés du 2 mai 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-062 relative à la propriété sise au 152 rue William, lot 3 357 711 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection des façades extérieures du bâtiment, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

264-05-2024

Autorisation de dépense - Contrôle du myriophylle à épis au lac Davignon

Considérant que la Ville procède en collaboration avec le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) et la coopérative RAPPEL à des travaux de bâchage au lac Davignon, dans le but de contrôler le myriophylle à épis, une espèce exotique envahissante ;

Considérant que le projet est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026;

Considérant que les travaux seront réalisés par l'octroi de divers contrats en service et fourniture de matériel;

Considérant l'estimé de coûts préparé par le Service de l'Aménagement urbain et de l'environnement le 9 mai 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 30 000 \$ taxes nettes pour divers travaux et fourniture de matériel en lien avec le mandat de travaux de bâchage au lac Davignon, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

265-05-2024

Adjudication d'un contrat pour des travaux de prolongement d'infrastructures de la rue James

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de prolongement d'infrastructures de la rue James (appel d'offres no 06-URB-P-24), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	2 607 703,06 \$
Groupe Allaire Gince infrastructures inc.	2 887 500,00 \$
Bertrand Ostiguy inc.	2 956 927,05 \$
TGC Inc.	3 400 000,00 \$

Considérant qu'après analyse, la firme FNX Innov recommande d'adjuger le contrat à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc qui est le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, conformément à leur lettre de recommandation datée du 15 mai 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour des travaux de prolongement d'infrastructures de la rue James (appel d'offres no 06-URB-P-24) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un montant total de 2 607 703,06 \$ taxes incluses, le tout aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement d'emprunt numéro 1915, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

266-05-2024

Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour la surveillance des travaux - Prolongement de la rue James

Considérant que la Ville doit effectuer des travaux de prolongement de la rue James sur les lots numéros 6 512 057 et 6 512 059 du cadastre du Québec, notamment afin de desservir la nouvelle école primaire des Colibris;

Considérant que les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026;

Considérant que les travaux nécessitent une surveillance par une firme spécialisée en la matière;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de trois firmes;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'octroyer un contrat en mode gré à gré à la firme FNX-Innov inc. pour la surveillance des travaux de prolongement de la rue James, pour un montant de 92 209,95 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, à signer l'offre de service;

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement d'emprunt numéro 1915, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

267-05-2024

Présentation des bilans de la Stratégie d'économie d'eau potable

Considérant la préparation des bilans de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;

Considérant les exigences de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver le bilan 2021 et 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable et les rendre ainsi disponibles pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

268-05-2024

Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Achat d'une remorque fermée

Considérant qu'un délit a eu lieu sur le territoire du garage municipal et que deux remorques ont été volées;

Considérants la nécessité de remplacer ces équipements;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 14 mai 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 17 500 \$ taxes nettes pour l'achat d'une remorque fermée, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

269-05-2024

Autorisation de signature - Protocole d'entente - Expérience Embargo (Soif de musique)

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a pour mission entre autres de développer divers programmes afin de répondre aux attentes des citoyens en matière de culture;

Considérant que la tenue d'un événement musical à Cowansville soutiendrait à la fois le développement culturel et touristique de la Ville;

Considérant la qualité et la valeur ajoutée du projet à l'offre culturelle déjà existante;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite soutenir les artistes confirmés et émergents de la scène musicale ainsi que leur rayonnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Expérience Embargo (Soif de musique) pour la réalisation d'un événement musical d'envergure à Cowansville.

De verser une contribution financière totale pour les éditions 2025, 2026 et 2027 de 270 000 \$ et de procéder aux versements comme établis dans le protocole d'entente, soit 90 000 \$ pour chacune des 3 années.

De puiser les deniers requis aux fins de cette entente au fonds d'administration générale et de réserver les fonds au budget de chacun des exercices financiers 2025, 2026 et 2027 (poste budgétaire 02-798-02-970).

Adoptée à l'unanimité

270-05-2024

Aide financière - Club d'horticulture de Cowansville

Considérant que le Club d'horticulture de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que le Club d'horticulture de Cowansville a pour mission de promouvoir l'embellissement de notre ville et développe la fierté d'y résider;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Club d'horticulture de Cowansville au comité chargé de l'application de *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accorder au Club d'horticulture de Cowansville une aide financière de 750 \$ pour la poursuite des activités 2024.

Adoptée à l'unanimité

271-05-2024

Autorisation de fermeture de rue - mini Color run - école Saint-Léon, pavillon JBH Larocque

Considérant que l'école Saint-Léon pavillon JBH Larocque, qui est responsable de l'organisation du mini Color run, demande l'autorisation de tenir cet évènement le vendredi 24 mai 2024 dans les rues de la ville;

Considérant que la Ville est accréditée Municipalité Amie des enfants;

Considérant que l'événement cadre avec la Politique sur les saines habitudes de vie de la Ville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser l'école Saint-Léon pavillon JBH Larocque à tenir dans les rues de la ville, le mini Color run, le vendredi 24 mai 2024 de 10h à 10h30.

D'autoriser la fermeture complète de la rue Laurier pour la section en face de l'école pendant toute la durée de l'événement.

D'apporter un soutien logistique à cette activité.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

272-05-2024

Octroi de contrat et autorisation de dépenses - Remplacement de l'éclairage du Pavillon des sports Roland-Désourdy

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement de l'éclairage du Pavillon des sports Roland-Désourdy;

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 adopté le 18 décembre 2023;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur;

Considérant la demande du Service des loisirs et de la culture déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour le remplacement de l'éclairage du Pavillon des sports Roland-Désourdy en mode gré à gré à Champigny Électrique pour un montant total de 66 455,55 \$, taxes incluses.

D'autoriser une demande d'appui financier auprès d'Hydro Québec en vertu du programme de Solution efficace (outil OSE) pour un montant estimatif de 14 900 \$ pour le paiement de cette dépense.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense déduction faite de la subvention qui sera versée.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

273-05-2024

Embauche d'un(e) « Surveillant-sauveteur » - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Antoine Martel rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, le candidat retenu est assujéti à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Antoine Martel à titre de « Surveillant-sauveteur » à compter du 22 mai 2024, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

274-05-2024

Embauche d'un(e) « Surveillant-sauveteur » - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Elisabeth Charest rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujéti à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Elisabeth Charest à titre de « Surveillant-sauveteur » à compter du 24 mai 2024, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

275-05-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h49.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.